

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.03.2009

Révision: 22.03.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation:**
- **Nom du produit: JADEX®-O-460**
- **Emploi de la substance / de la préparation:**
Préparation
Jadex-o-460® est un raccourcisseur de paille qui agit par inhibition de la synthèse de l'acide gibberellique
- **Producteur/fournisseur:**
Phytorus S.A
11 Boulevard de la Grande Thumine
Parc d'Ariane, Bât B
France: F-13090
Tel: + 33 4 42 52 72 12
Fax: + 33 4 42 52 68 52
- **Service chargé des renseignements: Laboratoire**
- **Renseignements en cas d'urgence:**
INRS Tél: (33) (0)1 45 42 59 59
Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

- **Composants dangereux:**

CAS: 999-81-5	chlorméquat-chlorure (ISO)	Xn; R 21/22	25-50%
EINECS: 213-666-4			

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Remarques générales:**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- **Après inhalation excessive:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.03.2009

Révision: 22.03.2009

Nom du produit: JADEX®-O-460

(suite de la page 1)

- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation, retirer les vêtements souillés, laver les parties atteintes avec de l'eau savonneuse, rincer à grande eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche à plusieurs reprises et consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- **Stockage**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.03.2009

Révision: 22.03.2009

Nom du produit: JADEX®-O-460

(suite de la page 2)

- Ne conserver que dans le fût d'origine.*
- Stocker dans un endroit sec et bien ventilé*
- Utiliser des emballages en polyoléfine.*
- **Indications concernant le stockage commun :** ICPE:1155
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:** 0,05 mg/Kg/j
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire recommandée.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.



Bottes

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.03.2009

Révision: 22.03.2009

Nom du produit: **JADDEX®-O-460**

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales

Forme:	Liquide Formulation liquide homogène
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Aminée

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'inflammation (éclair):** Non applicable.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20°C:** 1,13-1,4 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Soluble dans l'eau

· **valeur du pH à 20°C:** 5,5-8

· Teneur en solvants:

VOC (CE) 0,00 %

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **Réactions dangereuses** Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

· Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone

Oxydes nitriques (NOx)

11 Informations toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

DL50 orale (rat) > 670 mg/kg.

DL50 dermale (rat) > 2000 mg/kg

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

· **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

12 Informations écologiques

· Effets écotoxiques:

· Autres indications:

Pour la substance active

Poisson : CL50 96 h = 100 mg/L

Invertébrés aquatiques : CE50 48 h = 16,9 mg/l

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.03.2009

Révision: 22.03.2009

Nom du produit: JADEX®-O-460

(suite de la page 4)

Plantes aquatiques : CE50 72 h > 1 000 mg/l

IZNT : 5 mètre

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface/Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

· **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· **Emballages non nettoyés**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

· **Classe IMDG:** -

· **Polluant marin:** Non

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

· **Classe ICAO/IATA:** -

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

2008/58/CE (30eme ATP) ; 2006/8/CE

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xn Nocif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

chlorméquat-chlorure (ISO)

· **Phrases R:**

22 Nocif en cas d'ingestion.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 22.03.2009

Révision: 22.03.2009

Nom du produit: JADDEX®-O-460

(suite de la page 5)

- 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- 23 Ne pas respirer les vapeurs
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Rappel des phrases R portées au paragraphe 3:

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

F